

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2023

Présents :

Magali BOCCARD - Yannick BAUGUIL - Rémi CANITROT - Gilles FOULON - Gabriel ESPIE
- Jean-Louis GREZES-BESSET - Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE - Véronique
LACOMBE – Benoît MOLINIE - Aurélien RIPEPI - Sandrine SUDRES

Excusés : Danielle SOULIE - Joselyne FABRE

Procuration : Danielle SOULIE donne procuration à Benoît MOLINIE
Joselyne FABRE donne procuration à Jean-Louis GREZES-BESSET

⇒ 14 votants sur 14 élus

Secrétaire de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

1 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 10 mars 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation des comptes de gestion 2022 (Commune - Assainissement - Lotissement),

2.1 Compte de gestion de la Commune de Camjac

Mr le Maire rappelle aux élus la raison d'être d'une telle délibération.

Le Compte de Gestion est élaboré par le Service de Gestion Comptable de Villefranche de Rouergue et permet de valider les comptes comptables tenus en parallèle par notre secrétaire de Mairie.

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2022**Séance ordinaire du vendredi 14 avril 2023**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14

Abstention(s)

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gabriel ESPIE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMJAC le 14/04/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine, , ESPIE GABRIEL

VOTES**Pour : 14****Contre :**

2.2 Compte de gestion de l'Assainissement

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC

CA 2022

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2022

Séance ordinaire du vendredi 14 avril 2023

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
Abstention(s)	

VOTES
Pour : 14
Contre :

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gabriel ESPIE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMJAC le 14/04/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, ESPIE Gabriel, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine,

2.3 Comptes de gestion du Lotissement

LOTISSEMENT DE CAMJAC

CA 2022

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2022

Séance ordinaire du vendredi 14 avril 2023

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14

VOTES

Pour : 14
Contre :

Abstention(s)

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMJAC le 14/04/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, ESPIE Gabriel, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

3 Vote des comptes administratifs 2022

Mr le Maire apporte toutes les précisions nécessaires aux élus pour la bonne compréhension des évolutions des comptes administratifs respectifs (CA Fonctionnement et investissement de la commune, Assainissement, Lotissement Le Suquet).

3.1 Comptes Administratifs de la Commune de CAMJAC

Le Budget Principal de la Commune de CAMJAC :

§FONCTIONNEMENT.

-Les Dépenses de fonctionnement s'élèvent à 474 635,13 euros.

Des mesures financières prises par les Pouvoirs Publics ont permis aux collectivités locales de protéger notamment les Maires face à la hausse des prix de l'énergie.

Plus précisément, le poste Electricité de la commune enregistre (en ramenant une facture payée début 2023 et concernant 2022) une augmentation 2023/2022 de + 15,10 %. Camjac à donc bien bénéficié de cette mesure de protection.

La comparaison dépenses 2022/2021 fait apparaître une diminution (hors opérations d'ordre) de – 73 351,51 euros. Cette forte baisse des dépenses (-22,48 %) s'explique majoritairement par un transfert du coût de la voirie (partie investissement) dans la section investissement du budget principal pour un montant de 60 677,64 euros. Ce n'est donc pas une économie réelle.

- Les Recettes de fonctionnement s'élèvent à 617 235,39 euros. Elles sont nettement supérieures au budget et traduisent la réalisation des engagements tenus par l'Etat en matière de financement DGF. La commune bénéficie également de cette mesure. Cette augmentation se justifie aussi par la recette de 100 000 euros générée par la vente de l'ancienne école de Frons.

Ainsi l'excédent de clôture de la Section Budget Principal Camjac pour l'exercice 2022 s'élève à 142 600 euros et vient s'ajouter à l'excédent antérieur reporté qui au 31/12/22 s'élève à 391 293,71 euros. A noter également le résultat excédentaire qui permet un report de 416 746,99 euros en 2023.

§ INVESTISSEMENT

- Les dépenses : Elles s'élèvent à 226 792,05 €, soit une augmentation de + 110 020,34 euros. Cette augmentation est liée majoritairement au transfert de la redevance de la section Fonctionnement vers « Investissement Voirie » selon décision de la Communauté de Communes (montant concerné : 60 677, 44 €). Les autres dépenses correspondent à : acquisition de l'atelier communal de la « Mouline » 15 000€, démolition de la maison Matthey à Frons 9 354 €, sécurisation du carrefour de la Croix Rouge 35 226,75 €, Opération adressage pour les habitants 18 824 €, accessibilité église de Camjac 2 591€, achat chaises salles des fêtes 2454€.
- Les recettes : Elles s'élèvent à 165 065,51 €. Comparées aux dépenses 2022, elles font apparaître un manque de 61 726,64€. A ce montant il convient pour transparence d'y ajouter le montant des Restes à Réaliser de 168 425 €, ce qui ramène le résultat à un excédent 2022 qui est pris en compte dans les moyens budgétaires 2023.

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

Séance ordinaire du vendredi 14 avril 2023

Nombre de membres en exercice 14

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 13

Abstention(s)

VOTES

Pour : 13

Contre :

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif,

le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 375.18			248 693.45	14 375.18	248 693.45
Opérations exercice	226 792.05	165 065.51	474 635.13	617 235.39	701 427.18	782 300.90
Total	241 167.23	165 065.51	474 635.13	865 928.84	715 802.36	1 030 994.35
Résultat de clôture	76 101.72			391 293.71		315 191.99
Restes à réaliser	66 900.00	168 455.00			66 900.00	168 455.00
Total cumulé	143 001.72	168 455.00		391 293.71	66 900.00	483 646.99
Résultat définitif		25 453.28		391 293.71		416 746.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

3.2 Comptes Administratifs de l'Assainissement

§ FONCTIONNEMENT

- Les dépenses : elles se résument en deux postes principaux : les intérêts d'emprunts pour 8 612 €, le montant redevance à l'agence de l'eau 1 096€, les amortissements pour 25 292€.
- Les Recettes s'équilibrent par une subvention en provenance du Budget Principal de la Commune de 30 000€ qui donne un total recettes de 45 385€.
- Le résultat est donc excédentaire de 24 265€

§ INVESTISSEMENT

- Les Dépenses. Ce montant de 26 756€ se compose du remboursement des emprunts 16 470€, auxquels s'ajoutent les emprunts de l'assainissement de la Croix Rouge 4 797€ ainsi que le remboursement de la subvention d'équipement pour 5 489€
- Les Recettes s'élèvent à 20 029€ et génèrent un déficit de 11 604€.
- Le résultat global Fonctionnement+ Investissement est excédentaire de 12 661€.

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC

CA 2022

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Séance ordinaire du vendredi 14 avril 2023

Nombre de membres en exercice 14

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 13

Abstention(s)

VOTES

Pour : 13

Contre :

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif,

le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 877.15			4 172.04	4 877.15	4 172.04
Opérations exercice	26 756.40	20 029.15	25 291.57	45 384.93	52 047.97	65 414.08
Total	31 633.55	20 029.15	25 291.57	49 556.97	56 925.12	69 586.12
Résultat de clôture	11 604.40			24 265.40		12 661.00
Restes à réaliser						
Total cumulé	11 604.40			24 265.40		12 661.00
Résultat définitif	11 604.40			24 265.40		12 661.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

3.3 Comptes Administratifs du Lotissement

La section FONCTIONNEMENT fait ressortir un total de dépenses de 128 217€ et un montant de recettes de 118 020€. Cette section est donc déficitaire de 12 134€.

La section INVESTISSEMENT fait apparaître un montant de dépenses de 86 376€ correspondant au déficit de 2021 et un montant de recettes de 230 260,31€ ; L'excédent est donc de 143 884,75€

Le compte administratif Lotissement Le Suquet présente donc un montant global excédentaire de 131 751,16€. Ce résultat n'est autre que le cumul des ventes des 5 lots n°1,2,4,5et7. Les deux lots restants sont sur le point d'être vendus.

Mr le Maire précise, à ce stade, que le prêt qui avait été consenti peut-être remboursé. Les démarches de remboursement sont en cours avec la Banque partenaire.

LOTISSEMENT DE CAMJAC

CA 2022

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Séance ordinaire du vendredi 14 avril 2023

Nombre de membres en exercice 14

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 13

Abstention(s)

VOTES

Pour : 13

Contre :

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		104 557.18	1 937.06		1 937.06	104 557.18
Opérations exercice	86 375.56	125 703.13	128 216.55	118 020.02	214 592.11	243 723.15
Total	86 375.56	230 260.31	130 153.61	118 020.02	216 529.17	348 280.33
Résultat de clôture		143 884.75	12 133.59			131 751.16
Restes à réaliser						
Total cumulé		143 884.75	12 133.59			131 751.16
Résultat définitif		143 884.75	12 133.59			131 751.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

4 Affectation des Résultats

4.1 Affectation du résultat de Fonctionnement

COMMUNE DE CAMJAC

CA 2022

DELIBERATION POUR L'AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice	14	VOTES
Nombre de membres présents	14	Pour : 14
Nombre de suffrages exprimés	14	Contre :

Abstention

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

L'an Deux mille vingt deux, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis,
GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle,
SUDRES Sandrine, ESPIE GABRIEL

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 391 293.71

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	248 693.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	166 729.18
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	142 600.26
Résultat cumulé au 31/12/2022	391 293.71
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	391 293.71
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	391 293.71
B.DEFICIT AU 31/12/2022	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Gabriel ESPIE
à CAMJAC le 14/04/2023

Délibéré par Le Conseil Municipal
à CAMJAC le 14/04/2023

4.2 Affectation du résultat Assainissement

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC

CA 2022

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 14
Nombre de membres présents 14
Nombre de suffrages exprimés 14

VOTES
Pour : 14
Contre :

Abstention

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

L'an Deux mille vingt deux, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, ESPIE Gabriel, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES
BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien,
SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine,

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 24 265.40

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	4 172.04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 267.89
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	20 093.36
Résultat cumulé au 31/12/2022	24 265.40
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	24 265.40
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 604.40
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	12 661.00
B.DEFICIT AU 31/12/2022	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Gabriel ESPIE
à CAMJAC le 14/04/2023

Délibéré par Le Conseil Municipal
à CAMJAC le 14/04/2023

4.3 Affectation du résultat Lotissement

LOTISSEMENT DE CAMJAC

CA 2022

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14

VOTES
Pour : 14
Contre :

Abstention

Date de convocation : vendredi 7 avril 2023

L'an Deux mille vingt deux, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, ESPIE Gabriel, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

déficit de -12 133.59

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1 937.06
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
DEFICIT	-10 196.53
Résultat cumulé au 31/12/2022	-12 133.59
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	0.00
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
B.DEFICIT AU 31/12/2022	-12 133.59
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-12 133.59

Présenté par Gabriel ESPIE
à CAMJAC le 14/04/2023

Délibéré par Le Conseil Municipal
à CAMJAC le 14/04/2023

5 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023,

Les bases d'imposition ont été revues à la hausse par les Pouvoirs Publics pour l'ensemble des collectivités territoriales locales. Ce taux a été fixé à + 7,10 %.

A cela, s'ajoute le haut niveau d'inflation qui doit attirer notre attention sur une augmentation de taux possible.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'Etat de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023. Le montant des bases d'impositions est le suivant :

- Taxe foncière (bâti) : 420 200 €
- Taxe foncière (non bâti) : 52 400 €
- Taxe d'habitation : 84

Les taux actuels sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 31.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58,86 %
- Taxe d'habitation : 8,66 %

Il appartient au conseil de décider du maintien ou de la modification des taux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2023, d'augmenter le taux d'imposition communal de la taxe foncière (bâti et non bâti) très modestement soit + 0,5 %, pour se rapprocher petit à petit du taux moyen des communes du Naucellois. Cette décision va générer un produit supplémentaire de 859€.

Les Elus autorisent Mr le Maire à signer l'état de notification.

Les taux et le produit correspondant pour 2023 sont de :

	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	420 200 €	31,76 %	133 456,00 €
Taxe foncière (non bâti)	52 400 €	59.15%	30 995,00 €
Taxe d'habitation	84 045 €	8,70%	7 312,00 €
Produit attendu			171 763,00 €

6 Vote du budget primitif commune 2023

La deuxième mesure prise par les pouvoirs publics, dont l'objet est de maintenir la capacité d'assurer par les communes leurs missions de service public et à pouvoir investir en faveur notamment des transitions écologiques et énergétiques, consiste à maintenir voire augmenter les dotations DGF (dotation globale de fonctionnement) et DSR (dotation de solidarité rurale).

Une nouvelle dotation appelée « fonds vert » permet de développer des projets tels que la désimperméabilisation des sols.

La commune de Camjac bénéficie de ces mesures et voit ses dotations 2023 augmentées, à savoir :

- Dotation 2023 (DGF +DPEL +DSR CIBLE) : 251 560 euros
- Dotation 2022 (idem) : 245 286 euros

Soit une augmentation de + 6 274 euros.

Mr le Maire rappelle aux élus les indicateurs retenus pour bénéficier de la dotation de solidarité rurale cible.

Elle est attribuée aux 10 000 premières communes défavorisées par leur situation économique alors qu'elles sont dynamiques dans leur gestion.

Les critères annuels pris en compte sont : le niveau de revenu moyen par habitant de la commune, le maintien voire l'augmentation de ses habitants, l'importance des voiries à entretenir, une gestion des ressources directes de la commune raisonnée, des projets d'investissements réalistes et porteurs d'évolution pour le bien être communal ... etc ...

Les communes rurales comme Camjac sont parmi les 10 000 communes concernées.

Des aides à destination des communes en grande difficulté sont quintuplées et permettent de venir au secours des communes dans lesquelles des circonstances anormales pourraient entraîner un déséquilibre budgétaire particulier.

Mr le Maire commente les budgets 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

§ FONCTIONNEMENT

1 Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 346 170€.

Les postes qui augmentent sensiblement sont :

- Le poste électricité 35 000€ (dont report facturation de 2022) soit une augmentation à prévoir de + 47,5 %.
- Entretien et nettoyage local des cloches église de Frons 5 000€,
- Entretien voirie, réseaux (accès...) 10 000€,
- Subvention BP assainissement 20 000€,
- Dépenses imprévues 30 000€

2 Les Recettes prévisionnelles sont estimées à 734 653€. Les nouvelles recettes Prévisibles :

- Résultat du fonctionnement global à reporter 142 600€,
- Contributions directes 9 183€,
- Augmentation des dotations d'Etat 6274€

§ INVESTISSEMENT

1 Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 912 601,72€

Elles permettent de réaliser les projets suivants :

- Les frais d'études des projets dont l'opération Cœur de Village 5 000€,
- Achat terrain du Fraysse (2 parcelles = 16 000 m2)58 000€,
- Travaux Atelier La Mouline 15 000€,
- Maison Assistantes Maternelles 410 000€

- Rénovation Salle des Fêtes de Frons 230 000€
- Panneaux Signalisation Schéma directeur PSC 10 000€

2 Les Recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- Virement de la section Fonctionnement du BP 298 364€[MC1],
- Emprunt achat terrain REY (taux b 1,56 %) 60 000€,
- Subventions DETR ETAT 136 779€,
- Subventions CD12 103 739€,
- Subvention MAM CAF12 158 400€,
- €Subvention MAM MSA 54 618€.

Après avoir répondu aux questions complémentaires des élus, Mr le Maire propose de passer au vote du budget primitif 2023 de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	734 652,71 €	734 652 ,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	912 601,72 €	912 601,72 €
TOTAL	1 647 254,43 €	1 647 254, 43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2023, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	734 652,71 €	734 652 ,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	912 601,72 €	912 601,72 €
TOTAL	1 647 254,43 €	1 647 254, 43 €

7 Vote du budget primitif assainissement 2023,

§FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 55 150,43€. Les principales dépenses sont celles liées à l'entretien pour 30 967,43€ et la redevance à l'agence de l'Eau pour 24 000€.

Les recettes sont estimées à 55 150,43€, soit :

Excédent 2022 reporté 12 661€, participation habitants assainissement 17 500€, subvention Budget principal 10 000€, autres recettes 15 000€.

§ INVESTISSEMENT

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 27 586,47€. Ces prévisions sont identiques au réalisé 2022 dont les échéances d'emprunts et des remboursements de subventions d'équipement.

Les recettes de 27 586,47€, dont 15 152€ d'amortissement et un besoin de virement du budget Fonctionnement de 830,07€.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif ASSAINISSEMENT 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 150,43 €	55 150,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 586,47 €	27 586,47 €
TOTAL	82 736,90 €	82 736,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif ASSAINISSEMENT 2023, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 150,43 €	55 150,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 586,47 €	27 586,47 €
TOTAL	82 736,90 €	82 736,90 €

8 Vote du budget primitif lotissement du Suquet 2023,

Mr le Maire explique que ces montants traduisent les mouvements de variation des stocks qui évoluent chaque année au fur et à mesure que les lots sont vendus.

Une attention particulière est de faire en sorte de rembourser le prêt ayant permis de viabiliser le lotissement du Suquet le plus rapidement possible car le taux d'intérêt progresse au rythme du taux d'intérêt du livret A.

Le résultat de la vente des 5 premiers lots permet le remboursement du reste à charge de ce prêt, mais en conservant encore le prêt consenti pour l'achat du terrain qui était à un taux fixe de 0,92 %. Le nécessaire sera fait dans les prochains jours.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 650,49 €	78 650,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	90 887,61 €	90 887,61 €
TOTAL	169 538,10	169 538,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2023, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 650,49 €	78 650,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	90 887,61 €	90 887,61 €
TOTAL	169 538,10	169 538,10 €

9 Délibération portant sur le dossier de désimperméabilisation des sols (Fonds Vert),

Vu la notification démarche simplifiée.fr intégrant le n° de dossier 11383400 Fonds Vert – Renaturation du village de la Croix Rouge commune de Camjac, reçu et pris en charge par l'Etat pour étude ;

Et dans l'attente pour l'acceptation ou le rejet par Mme la Ministre ou son représentant,

Mr le Maire rappelle aux élus que ce dossier présenté par la commune de Camjac, notamment pris en compte dans le schéma directeur du projet « Cœur de Village », a pour objectif l'adaptation aux changements climatiques. Cette opération participera fortement à la régulation hydraulique par l'aménagement d'un grand parking aujourd'hui « bitumé » en zone végétalisée pour partie, ceci en plein cœur du village centre-bourg de la commune.

Les dispositifs envisagés ont été sommairement décrits dans le projet référencé ci-dessus et en voie d'être affinés de manière à bien respecter le cahier des charges prévu par les services instructeurs.

Les possibilités de financement sont les suivantes :

- L'Agence de l'Eau pourrait dans son cadre d'intervention nous aider jusqu'à 50% pour ce projet abouti au stade de PRO-DCE,
- La Région, dans le cadre de sa propre disposition, pourrait nous donner jusqu'à 25% de subvention,
- Le Département au titre du Fonds de Développement Territorial « Adaptation aux changements climatiques »,
- Et enfin l'Etat, au titre du Fonds Vert acté par le projet de loi de finances 2023.

Le coût global estimatif du projet présenté dans le dossier référencé ci-dessus n°11383400 Fonds Vert s'élève à 120 000,00 euros HT et se décompose comme suit :

- Etudes préalables : 5 000,00 euros
 - Travaux de renaturation : 80 000,00 euros
 - Honoraires frais maîtrise d'œuvre : 15 000,00 euros
 - Marge et provision aléa : 20 000,00 euros
- Soit un total de 120 000,00 euros hors taxes.

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

- Etat Fonds Vert 25%	30 000,00
- Région 15%	18 000,00
- Département 15%	18 000,00
- Agence de l'Eau 25%	30 000,00
- Autofinancement 20%	<u>24 000,00</u>
TOTAL	120 000,00 euros HT

Mr le Maire demande aux élus l'autorisation d'engager la réalisation prévisionnelle des travaux nécessaires à cette désimperméabilisation des sols.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve ces travaux de désimperméabilisation et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents.

10 Délibération pour déclassement d'un bien du domaine public qui n'est plus affecté à un service public situé au lieu-dit "La Vaysse" et vente dudit bien,

Conformément à l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble sis au lieu-dit « La Vaysse » qui n'est plus affecté à un service public depuis de très nombreuses années,

Vu les attestations sur l'honneur des habitants du hameau de « La Vaysse »,

Vu la réalisation du projet suivant : vente aux deux propriétaires mitoyens,

Mr le Maire propose :

- le déclassement de l'immeuble sis au lieu-dit « La Vaysse » et son intégration dans le domaine privé de la commune,
- la vente des deux parcelles qui seront créées aux consorts MALPEL (à savoir Mme MARTY Raymonde, Mme MARRE Gisèle et Mr MALPEL Thierry) d'une part et à Mr et Mme ROUMEC Alfred et Marie-Claude d'autre part, moyennant le prix de un (1) euro le mètre carré cédé par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De déclasser le bien immobilier situé au lieu-dit « La Vaysse » sans qu'il n'y ait lieu à enquête publique préalable, et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune ;
- De vendre, dans le respect des délais impartis, d'une part aux consorts MALPEL et d'autre part à Mr et Mme ROUMEC les deux nouvelles parcelles créées après bornage par Mr Georges LABROUE, géomètre-expert à RODEZ (Aveyron), et ce moyennant le prix de un (1) euro le mètre carré ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Cette délibération a été affichée en Mairie le 15 avril 2023, lendemain du jour de la prise de délibération

11 Questions diverses

11-1 Réalisation des premiers travaux sommaires nécessaires à la sécurisation de l'atelier technique communal de « la Mouline ».

Mr le Maire précise qu'il s'agit de réaliser le branchement de l'eau potable et Electricité, ainsi que le déplacement comme convenu avec les anciens propriétaires de la fontaine à eau de source.

Les travaux d'aménagement seront budgétés en 2024 et feront l'objet de demandes de subventions.

Mr le Maire-Adjoint, Jacques Lacombe accepte de prendre en charge le suivi de ses travaux.

11-2 Proposition de regroupement de commandes par le SIEDA pour l'achat d'électricité sur l'année de livraison 2025.

Mr le Maire propose aux élus d'accepter cette proposition d'accompagnement qui vient en continuité des services déjà en cours à ce sujet et réalisés par le SIEDA avec beaucoup de sérieux et qualité.

Les élus valident unanimement cette proposition et demandent au Maire de contacter le SIEDA pour réponse positive.

11-3 Echange d'un chemin rural.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs dossiers sont déposés en Mairie et en attente de traitement. L'article L 161-10-2 du code rural autorise l'échange de chemins ruraux pour la modification de leur tracé et emprise.

L'acte d'échange comporte des clauses permettant de garantir la continuité aisée du chemin rural. Il n'est plus nécessaire pour les communes de demander l'avis des domaines (moins de 2 000habitants).

L'enquête publique, par simple information du public, autorise l'échange. Plan du dossier et registre avec avis du Conseil Municipal seront affichés en Mairie pendant un mois.

Cette simplification permet à la municipalité de donner rapidement une suite favorable à ces demandes.

11-4 Devis travaux Elagage-Fauchage de la commune de Camjac.

Il s'agit des travaux annuels d'entretien de la voirie de la commune.

Après avoir consulté deux entreprises, Mr le Maire fait ressortir que la comparaison des deux devis définit un travail de qualité. Par contre le coût présente un écart de 2 516€.

Les élus retiennent, à l'unanimité, Mr Sylvain Artus pour un montant global de 10 002€

11-5 Compte-rendu du PV Conseil d'école du 2ième trimestre jeudi 9 mars 2023.

Mr Jean Louis Grézes Besset 1er Adjoint présente le contenu du PV aux élus. Des menus travaux sont énumérés et confiés à notre Agent technique. Des gouttières débordent au-dessus des deux portes d'entrée classes des petits et grands. Mr le Maire a déjà contacté l'entreprise qui effectuera les travaux un mercredi en l'absence des enfants.

Mr Jacques Lacombe, Maire Adjoint à rendu compte de la réunion concernant le problème récurant des transports scolaires.

Cette réunion a été organisée le 17 mars à Rignac par Mr Calvet Président des Maires de l'Aveyron en présence de Mme Carole Delga Présidente de la Région Occitanie et de Mr Arnaud Viala Président du Conseil Départemental 12.

Les échanges ont été constructifs et très prometteurs. Une meilleure gestion est à définir rapidement de manière à bien prendre en compte les besoins exprimés par les nombreux Maires présents, dont notre maire-adjoint qui participait au débat.

Camjac est concerné par cette problématique. Le coût de participation aux frais s'est élevé pour la commune à plus de 11 000€. Les parents d'élèves doivent être bien informés que cette prestation n'est absolument pas gratuite et que tout enfant inscrit génère automatiquement un coût à l'année pour la commune qu'il utilise ou pas cette prestation de service fort utile.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,

LA SEANCE EST LEVEE A 23H30

FIN DU COMPTE-RENDU